

10 km de BLANQUEFORT OXYGENE

le 10 OCTOBRE 2010 à 10 H 00

Organisé par E.S.BLANQUEFORT ATHLETISME OXYGENE

DROITS D'ENGAGEMENT : 8 euros (jusqu'au 9/10/2010) – 10 euros (le 10/10/2010)

NOM : PRENOM :

Année de naissance : Catégorie : SEXE :

Numéro de licence FFA : CLUB :

Licence FSCF- FSGT – UFOLEP **Athlétisme** (autorisation médicale sur la carte licence) - TRIATHLON

Validité : du au

Adresse :

Code postal : VILLE : DOSSARD :

Adresse électronique (E. mail) :

DECLARATION SUR L'HONNEUR :

je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement des 10 Km de BLANQUEFORT et m'engage à le respecter intégralement.

Date et signature

ES BLANQUEFORT ATHLETISME OXYGENE, 10 RUE JEAN MOULIN, 33290 BLANQUEFORT – Tel : 05-56-95-36-01

1/ vous êtes coureur licencié à la fédération française d'athlétisme

- vous devez impérativement noter votre n° de licence sur le bulletin d'inscription et joindre la photocopie de votre licence en cours de validité (**saison 2010**).
En cas d'oubli vous devrez présenter votre licence au moment du retrait de votre dossard.

2/ Vous êtes coureur licencié FSCF – FSGT – UFOLEP

- titulaire d'une licence faisant apparaître de façon précise la mention « athlétisme » (autorisation médicale sur la carte licence, sur une étiquette autocollante apposée)
- Vous devez impérativement noter votre n° de licence sur le bulletin d'inscription et joindre la photocopie de votre licence en cours de validité (**saison 2010**).
- En cas d'oubli vous devrez présenter votre licence au moment du retrait de votre dossard.

3/ Vous êtes coureur licencié à une autre fédération ou non licencié :

- Vous devez avoir en votre possession un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme (ou course à pied) en compétition de moins d'un an à la date des 10km c'est-à-dire le **10/10/2010**.
- Ce certificat médical ou sa copie devra être fourni à l'organisateur pour retirer votre dossard.

ATTENTION

Suite à la circulaire n°13 du 21 avril 2008 il précisé que le certificat médical doit comporter la mention « non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition »

6 km de BLANQUEFORT OXYGENE

le 10 OCTOBRE 2010 à 10 H 00

Organisé par E.S.BLANQUEFORT ATHLETISME OXYGENE

DROITS D'ENGAGEMENT : 5 euros (jusqu'au 9/10/2010) – 7 euros (le 10/10/2010)

NOM : PRENOM :

Année de naissance : Catégorie : SEXE :

Numéro de licence FFA : CLUB.....

Licence FSCF- FSGT – UFOLEP **Athlétisme** (autorisation médicale sur la carte licence) - TRIATHLON

Validité : du au

Adresse :

Code postal : VILLE : DOSSARD :

Adresse électronique (E. mail) :

DECLARATION SUR L'HONNEUR :

je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement des 10 Km de BLANQUEFORT et m'engage à le respecter intégralement.

Date et signature

ES BLANQUEFORT ATHLETISME OXYGENE, 10 RUE JEAN MOULIN, 33290 BLANQUEFORT – Tel : 05-56-95-36-01

1/ vous êtes coureur licencié à la fédération française d'athlétisme

- vous devez impérativement noter votre n° de licence sur le bulletin d'inscription et joindre la photocopie de votre licence en cours de validité (**saison 2010**).
En cas d'oubli vous devrez présenter votre licence au moment du retrait de votre dossard.

2/ Vous êtes coureur licencié FSCF – FSGT – UFOLEP

- titulaire d'une licence faisant apparaître de façon précise la mention « athlétisme » (autorisation médicale sur la carte licence, sur une étiquette autocollante apposée)
- Vous devez impérativement noter votre n° de licence sur le bulletin d'inscription et joindre la photocopie de votre licence en cours de validité (**saison 2010**).
- En cas d'oubli vous devrez présenter votre licence au moment du retrait de votre dossard.

3/ Vous êtes coureur licencié à une autre fédération ou non licencié :

- Vous devez avoir en votre possession un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme (ou course à pied) en compétition de moins d'un an à la date des 10km c'est-à-dire le **10/10/2010**.
- Ce certificat médical ou sa copie devra être fourni à l'organisateur pour retirer votre dossard.

ATTENTION

Suite à la circulaire n°13 du 21 avril 2008 il précisé que le certificat médical doit comporter la mention « non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition »